

M. LASSALLE
Assemblée Nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paris, le 07/06/2022

Objet : lettre ouverte Ffn

Copie à jean.lassalle@assemblee-nationale.fr
Copie à la presse

Monsieur,

En tant que Présidente de La Fédération Française de Naturisme, j'ai été alertée par la proposition inqualifiable du candidat de Résistons à la 1ère circonscription des PO, un certain Anthony Chiffre. Propos tenus sur tweeter en copie de ce courrier. Je ne vous cache ni ma stupéfaction, ni ma consternation.

Ces écrits, bien que rédigés dans un français approximatif, laissent entendre que le naturisme familial serait une pratique incestueuse. Quelle honte. Cet individu affirme également que, s'il est élu, il proposera des peines de prison pour les naturistes français !

Puisque les connaissances sociales et historiques les plus élémentaires semblent faire défaut à certains de vos candidats, je vous rappelle que le naturisme est un mouvement philosophique qui existe depuis plus d'un siècle : le respect de soi et des autres. Il compte aujourd'hui deux millions et demi de pratiquants dans notre pays. De plus, la France est la première destination touristique naturiste mondiale avec toutes les retombées économiques dont notre Nation a tant besoin.

La proposition de votre candidat serait risible, si elle ne constituait pas un appel à la haine contre les naturistes français et leurs familles. C'est définitivement indigne d'un fauteuil à l'Assemblée nationale. Je vous demande donc officiellement M. Lassalle si ces propos aussi violents qu'inadmissibles sont agréés par votre parti ?

Croyez bien que les naturistes français, que j'ai la charge et le plaisir de représenter, sauront en tirer toutes les conséquences au moment de voter.

Par ailleurs, sachez que la Ffn examinera toutes les voies de droit contre les propos haineux et diffamatoires de votre candidat.

Salutations déçues mais respectueuses.

Amitiés naturistes.

P.S. : Je vous avais envoyé une lettre ouverte restée sans réponse de votre part.

Viviane TIAR
Présidente

